

Compte rendu du CTL « emplois »

En préambule, Solidaires lit une liminaire puis quitte la séance.

FO lit une liminaire et explique à la direction que les élus ont décidé de siéger afin d'obtenir des réponses notamment au sujet des transferts d'emplois et de l'arrivée d'un service des finances publiques « démétropolisé » en Haute Marne.

En réponse à notre liminaire, la directrice répond qu'elle est satisfaite de voir arriver sur Chaumont un service délocalisé, c'est un évènement positif.

Ce Comité Technique Local (CTL) s'est tenu sous la présidence de la directrice départementale.

1 Dossier emplois (PLF 2020)

- **Suppressions d'emplois**

Le département compte 247 emplois implantés pour un effectif de 255 agents physiques.

Le PLF pour 2020 prévoit la suppression de **2 emplois pour la Haute-Marne**, déterminés comme suit :

- 1 Inspecteur Divisionnaire Classe Normale
- 1 Cadre C

Reprise d'emplois fléchés (télé IR)	Contribution opérationnelle	Correctif charges-enjeux	Correctif environnemental	Correctif opérationnel	TOTAL DE L'EVOLUTION DES EMPLOIS PLF 2020
- 0.5 emploi	- 3.2 emplois	- 0,3 emploi	- 1.7 emplois	+ 4 emplois	-1.7 emplois arrondis à 2 emplois

La méthode d'allocation généralisée des emplois du réseau des finances publiques (MAGERFiP) est utilisée pour la 8^e année consécutive. Elle sert de justification aux choix des directions.

Elle prend en compte différents critères, parmi lesquels :

- les redéploiements d'emplois entre directions, liés aux transferts d'activités
- les reprises d'emplois fléchés liés aux process suivants :
 - la télédéclaration IR (+ 2 320 000 en 2019) : 145 ETP
 - la fin de la gestion de tous offices publics de l'habitat en comptabilité publique au 31/12/2020 : 159 ETP
 - la contribution à la modernisation des process du contrôle fiscal (SEJF, data mining)
 - la contribution au projet « Foncier innovant » (fiabilisation des bases de la fiscalité directe locale)
- la « **contribution proportionnelle** », terme obscur désignant « le principe de répartition équilibrée de l'effort entre départements ».

Pour 2020, elle inclut les emplois d'huissiers et de BDV et les emplois consacrés aux métiers supra-départementaux. Seuls sont exclus les emplois des services nouvellement créés (PED, PGD, centres de contact, CSRH, SIA, pôles de recouvrement des recettes non fiscales et de gestion des consignation).

À ce premier chiffre obtenu, des correctifs sont appliqués à la hausse ou à la baisse - le correctif «charges et enjeux», déterminé en fonction de la charge de travail évaluée pour chaque type de structure que la direction n'a pas été en mesure de nous communiquer.

Il est à regretter cependant que l'ensemble des missions de chaque poste ne soit pas retenu...

- **le correctif «environnemental»** (nouveau 2020) remplace la « dotation accueil ».

Il a pour objet d'intégrer à la fois les conditions d'exercice des missions et la situation socioéconomique des publics entrant en contact avec les services.

- **Le correctif opérationnel** (nouveau 2020) a pour objet de faciliter la traduction des évolutions d'emplois résultant des étapes précédentes de la méthode.

Il est fondé sur l'historique des suppressions et consiste à s'assurer que le volume des suppressions évolue de manière relativement cohérente d'une année sur l'autre, donnant ainsi une certaine visibilité aux directeurs locaux.

Comprenez qui pourra !!

S'agissant de l'emploi d'inspecteur divisionnaire de classe normale, la direction le supprime au SIE de Chaumont. L'inspecteur divisionnaire positionné sur cet emploi exerce actuellement ses missions en direction et part prochainement en retraite.

Actuellement, les emplois de cadre C vacants au sein du département sont les suivants:

- 2 au SPFE de Chaumont
- 3 à la Trésorerie de Chaumont
- 1 à la Trésorerie de Joinville

A cela, s'ajoutent les départs à la retraite susceptibles d'être libérés en 2020 à Nogent, au SIP de Langres et au CDIF (les autres départs en retraite correspondant à des agents en sur-nombre).

Les effectifs du CDIF vont être sollicités par la prise en compte des missions foncières des SIP et par la création du Service Départemental des Impôts Fonciers, la direction estime donc que la suppression d'un emploi de cadre C au CDIF n'apparaît pas opportune.

S'agissant des 2 emplois localisés au SPFE, la couverture des effectifs pour le SPFE de Chaumont apparaît en deçà de la moyenne des directions de 4^e catégorie, à savoir 6.7% en comparaison avec le taux moyen des directions de 4^e catégorie à savoir 8.7%.

Concernant les 3 emplois localisés à la trésorerie de Chaumont et celui de Nogent, l'examen des données pour la DDFiP de la Haute-Marne permet de déterminer que le taux de cadres C positionnés sur le secteur d'activité « SPL », à 33,33 %, est bien supérieur au taux moyen des directions de 4^e catégorie (21,10%).

En conclusion, la direction propose de supprimer un emploi de cadre C à la Trésorerie de Chaumont.

FO demande à la direction quel message elle souhaite envoyer au réseau en supprimant un emploi dans un service vivant un contexte RH compliqué. La direction répond que quoiqu'il arrive cette suppression aurait été difficile même dans un autre service, sachant que le « fléchage » s'oriente d'office vers le secteur SPL.

FO s'inquiète quand même du devenir de la trésorerie de Chaumont dans un contexte de sous-effectif de 2 C (après suppression d'emplois) auquel s'ajoutera sans doute le départ d'un autre (promotion) et sachant que notre département reste fermé aux mutations externes de cadres C depuis 2 années.

La direction répond que le transfert des trésoreries, dans le cadre de la création du SGC de Chaumont, va également apporter des solutions.

- **Transfert des missions foncières au CDIF de Chaumont**

La prise en charge des missions foncières des SIP donne lieu à un transfert de 4 emplois, selon la répartition suivante :

- 1 Cadre B du SIP de Joinville
- 1 Cadre B du SIP de Langres
- 1 Cadre C du SIP de Saint-Dizier
- 1 Cadre C du SIP de Chaumont

La direction précise que ces emplois ne sont pas encore fléchés.

FO rétorque que 4 agents ont déjà été contactés pour rejoindre le futur Service départemental des Impôts Fonciers par le Pôle Service aux Usagers.

Les missions foncières des SIP de Chaumont, Joinville et Langres devraient être transférées début mai puis le SIP de St Dizier au 1^{er} janvier 2021.

FO rappelle que les agents qui seront « fléchés » devront participer au mouvement local de mutation afin de suivre leur mission. La direction répond qu'en effet, ils devront impérativement faire une demande de mutation afin de bénéficier d'une priorité sur le poste.

Elle ajoute que l'opportunité du travail à distance sera offerte aux agents le souhaitant, précisant que pour Joinville, cette situation ne perdurera pas en raison de la fermeture du site.

FO demande si ces agents seront éligibles à la Prime de Restructuration des Services (PRS), la direction répond qu'à ce jour la DG n'est pas encore assez précise sur les modalités mais que ces

- L'agent fait sa demande de mutation et suit la mission : PRS
- L'agent fait sa demande de mutation mais continue de travailler à distance : Discussion encore en cours à la centrale

- **Fusion SPF, création d'un SPFE à Chaumont :**

La fusion des deux SPF nécessite une mise à jour des emplois implantés. De ce fait il est proposé de transférer l'emploi de cadre C actuellement localisé au SPF de Chaumont 2 vers le SPF-E de Chaumont.

- **Préfiguration du Service de Gestion Comptable de Langres :**

Par agrégation des Trésoreries de Bourbonne-les-Bains, Chalindrey, Prauthoy et Langres, le tableau des emplois est de 10 emplois de cadres B et 6 emplois de cadres C.

Les effectifs réels sont 7,3 cadres B et 10,2 cadres C soit un total de 17,5.

Cela implique de transférer deux emplois de catégorie B de la Trésorerie de Langres et de transférer deux emplois de cadre C, l'un vers les trésoreries de Chalindrey et l'autre vers la trésorerie de Prauthoy.

Soit sur le périmètre actuel les modifications suivantes :

Trésorerie de Langres : - 2 Cadres B

Trésorerie de Chalindrey : + 1 Cadre C

Trésorerie de Prauthoy : + 1 Cadre C
Soit sur le périmètre du futur SGC : -2 Cadres B et + 2 Cadres C

Pour conserver l'équilibre global des emplois au niveau du département, il est proposé de modifier comme suit la répartition des emplois :

SIP de Langres : + 1 Cadre B et – 1 Cadre C

Trésorerie de Joinville : + 1 Cadre B et – 1 Cadre C

La direction précise que l'équilibre global des emplois de cadres B et de cadres C n'est pas modifié et que ces transferts vont permettre de régulariser quatre situations d'agent.

En réponse à notre interrogation sur les choix exercés par la direction, celle-ci répond que l'objectif est de mettre en adéquation la situation des emplois avec celles des effectifs des services entrant dans le périmètre du SGC de Langres.

FO dénonce également cette nouvelle notion « d'équilibre global des emplois » qui va permettre la mise en place de la départementalisation du mouvement local et s'inscrire complètement dans la mise en œuvre du Nouveau Réseau de Proximité.

Bref selon la direction cet exercice de transfert, suppressions va permettre de mettre en adéquation les emplois avec les effectifs réels et soulagera les agents en situation précaire (A La Dispo, en surnombre, détachement...).

FO répond que ces régularisations pourront être viables seulement si les quatre collègues concernés font une demande de mutation en ce sens, et sous réserve que les agents en charge de la mission foncière suivent leurs missions.

FO demande quel avenir pour les 4 emplois d'Inspecteurs Divisionnaires et du A implanté à Prauthoy.

La direction répond qu'en sus du responsable du SGC, 3 Conseillers aux Décideurs Locaux seront implantés dans le Sud du département.

Le A implanté à Prauthoy assure aujourd'hui l'intérim de la trésorerie, suite au reclassement de la trésorerie en C3 (poste IDIV Classe Normale).

Les 5 représentants FO ont voté contre ces suppressions et transferts d'emplois.

Le vote CONTRE étant unanime, un nouveau CTL sera convoqué le mardi 10 février 2020 à 14h.

FO demande si la direction a des informations quant au service de métropole qui devrait être transféré.

La direction ne dispose à ce jour d'aucune information sur le service, la provenance, le nombre d'agents n'est connue. Elle ajoute que la démétropolisation ne signifie pas forcément service venant de Paris mais d'une grosse métropole Toulouse, Strasbourg, Lyon....

Elle ajoute que les agents affectés dans ces grosses villes aspirent peut-être à retrouver une qualité de vie qu'ils n'ont pas dans une grosse ville.

2) Informations diverses :

La direction nous informe que des intérimis ont été mis en place pour les trésoreries de Bourbonne (poste vacant), Prauthoy (reclassement C4 en C3), et le SIE de Chaumont (suite au départ en retraite de sa responsable). Deux postes d'inspecteurs divisionnaires sont gelés et ne seront pas offerts au mouvement national de mutation, à savoir ceux de Bourbonne et Prauthoy.

Les représentants FO-DGFIP en CTL

TITULAIRES

Rachel Delacourt, Rachel Sugneau, Guillaume Tavin et Matthieu Testart